



Vu pour être annexé à la délibération

n° 82 du 2023

du 04/10/23

Fait à Muzillac, le 04/10/23

Le Président,

Bruno LE BORGNE



TERRITOIRE D'AMBITION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

2022



Présentation générale du service

Indicateurs techniques

Indicateurs financiers



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

En application des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000

et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.

Par ailleurs, le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, apporte des précisions quant aux indicateurs présentés.

Le présent rapport comprend 3 parties :

- Une présentation générale du territoire et du fonctionnement du service Déchets.
- Une partie technique détaillant les quantités produites par type de déchets, et les filières de traitement et de valorisation.
- Une partie financière reprenant les éléments de la réalité comptable des paiements et encaissements effectués lors de l'exercice 2022 : Compte administratif 2022 du budget principal d'Arc Sud Bretagne pour le service Déchets.

Les montants indiqués dans ce rapport sont en Toute Taxe Comprise (TTC).

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

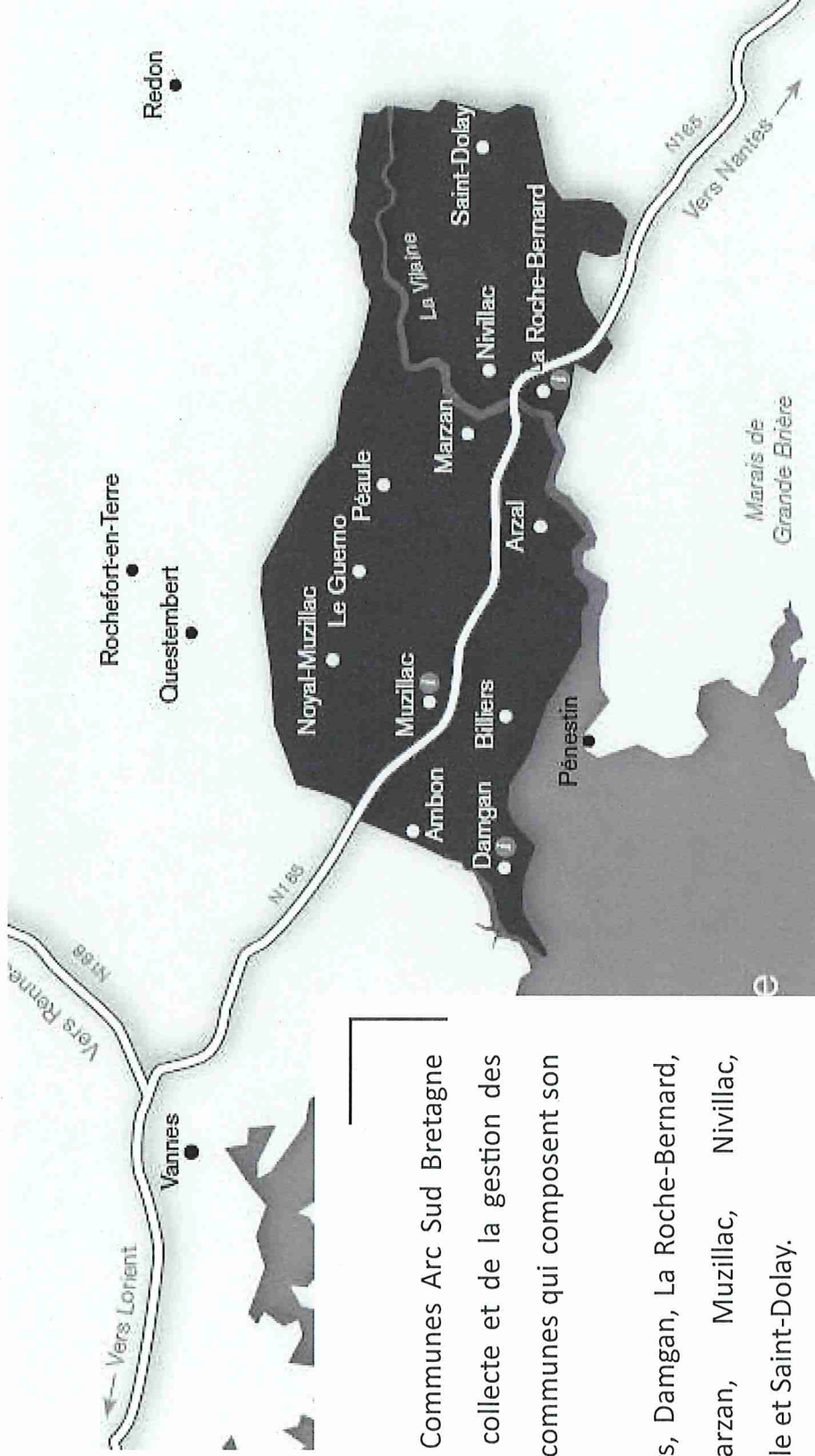
Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DF

Présentation du service

Le territoire



La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est en charge de la collecte et de la gestion des déchets pour les 12 communes qui composent son territoire :

Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint-Dolay.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Présentation du service

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne regroupe 12 communes pour 28 665 habitants en population INSEE (dc au 1er janvier 2022) et 34 323 habitants en population DGF.

La population DGF est la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire.

La Communauté de Communes connaissant une forte variation de sa population saisonnière, les ratios par habitant sont présentés en prenant en compte les deux populations, DGF et INSEE, afin de faciliter la comparaison avec les ratios retenus par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et par CITEO (ratios par habitant INSEE) et de tenir compte de l'impact de la population saisonnière sur la quantité de déchets produite.

Le territoire

Communes	Superficie de la commune (km ²)	Nombre d'habitants (INSEE dc au 1er janvier 2022)	Population DGF 2022
AMBON	38	2 013	2 648
ARZAL	23,4	1 713	2 050
BILLIERS	5,9	1 035	1 370
DAMGAN	10,2	1 865	4 864
LA ROCHE-BERNARD	0,4	712	768
LE GUERNO	9,8	1 016	1 070
MARZAN	33,8	2 449	2 618
MUZILLAC	39,5	5 192	5 444
NIVILLAC	55,5	4 762	5 025
NOYAL-MUZILLAC	48,9	2 572	2 751
PEAULE	39,3	2 755	2 957
SAINT-DOLAY	48,3	2 581	2 758
TOTAL	353	28 665	34 323

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE



Présentation du service

La commission Environnement

La commission Transition Ecologique s'est réunie 3 fois en 2022.

Elle est composée de 26 élus :

Membres Titulaires

Bruno LE BORGNE (Président, La Roche-Bernard), Samuel FERET (Vice-président en charge de la transition écologique, Arzal), Christophe CHEVEREAU (Ambon), Antoine RULLIERE (Arzal), Dominique RAULO (Billiers), Jean-Marie LABESSE (Damgan), Ange CROGUENNOC (La Roche-Bernard), Guénhaël LE LUEL (Le Guerno), Patrick POULIZAC (Marzan), Laurence BAUDAIS (Muzillac), Eric ROZE (Nivillac), Morgan METAIRIE (Noyal-Muzillac), Jean-Luc LUBERT (Péaule), Stéphane PELLION (Saint-Dolay).

Membres Suppléants

Guillaume FREDET (Ambon), Serge BRASSEBIN (Arzal), Vincent JEUDY (Billiers), François-Robert SOLMON (Damgan), Anne-Laure MARCHAL (La Roche-Bernard), Lucie ROLLAND (Le Guerno), Cécile BASECQ (Marzan), Monique DELANNOY (Muzillac), Isabelle DESMOTS (Nivillac), Patrick BEILLON (Noyal-Muzillac), Jean-Marc LE PENHUIZIC (Péaule), Patrick GERAUD (Saint-Dolay).

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Le personnel

Un responsable du service déchets encadre 14 agents.

Pour la partie technique (11 agents et 2 renforts ponctuels)

- 1 Responsable d'exploitation
- 3 Agents de collecte
- 4 Agents de déchetterie et plateforme déchets verts
- 2 Agents techniques polyvalents (déchetterie et collecte)
- 1 Agent Brigade verte

Besoin ponctuel de renforts : 2

Pour la partie administrative (3 agents)

- 1 Agent d'accueil à 0,5 ETP
- 1 Agent Assistant administratif et comptable
- 1 Agent chargé de prévention et assistant d'exploitation

* ETP : *Equivalent Temps Plein*



Présentation du service

L'organisation

Le Service déchets met à disposition des usagers :

- des services de collecte :
 - en porte à porte pour les ordures ménagères et les emballages recyclables.
 - en points d'apport volontaire pour les ordures ménagères, les emballages recyclables, les papiers et les verres.
- 4 déchetteries et 2 plateformes déchets verts.
- des bacs individuels pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères.
- des sacs jaunes numérotés, distribués par la Communauté de Communes et les Communes pour la collecte en porte à porte des emballages recyclables.
- des composteurs individuels et collectifs.

Prestations effectuées en régie par Arc Sud Bretagne :

La collecte des emballages recyclables en sacs jaunes, avec 2 camions de collecte.

La gestion des hauts de quai des déchetteries et des plateformes déchets verts : accueil et conseil des usagers, entre des sites et gestion des enlèvements.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Prestations confiées à des entreprises privées :

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte et en bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Collecte des emballages recyclables en bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Collecte des verres et papiers journaux magazines en bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Transport et traitement des déchets issus des déchetteries par SECHE ENVIRONNEMENT et Ets THEAUD en cotraitance.
- Collecte des grosses ferrailles en déchetterie par GUYOT ENVIRONNEMENT.
- Collecte des Déchets Diffus Spécifiques en déchetterie par TRIADIS.
- Nettoyage des bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Visites périodiques de contrôle des bennes ordures ménagères par FAUN ENVIRONNEMENT.
- Fourniture des sacs jaunes numérotés par PTL.
- Fourniture et nettoyage des tenues des agents techniques par ANETT DEUX.

Marchés publics initiés en 2022

- Acquisition et livraison d'un camion benne à ordures ménagères
- Acquisition et livraison de bacs individuels à couvercle jaune destinés à la collecte sélective multi-matériaux

Principales réalisations

- Finalisation de l'étude sur la mise en œuvre de la collecte des extensions de consignes de tri (ECT) ;
- Finalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de tri à la source des biodéchets et la collecte tous les 15 jours des ordures ménagères ;
- Finalisation de l'étude concernant la localisation de la future déchetterie du secteur La Roche/Nivillac
- Engagement des travaux de réhabilitation et de mise en conformité de la déchetterie de Le Guerno et de la plateforme déchets verts de Damgan
- Mise en place d'une filière de valorisation des déchets coquilliers à la déchetterie de Muzillac
- Mise en place de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) à la déchetterie de Muzillac
- Signature de la convention relative à l'organisation et au soutien de la collecte séparée des articles de sport et de loisirs de plein air avec Ecologic
- Signature de la convention relative à l'organisation et au soutien de la collecte séparée des articles bricolage et de jardin thermique avec Ecologic
- Signature du contrat relatif à l'organisation et à la collecte des jouets avec Ecomobilier
- Signature du contrat relatif à l'organisation et à la collecte des articles de bricolage et de jardin avec Eco-mobilier
- Signature du nouveau contrat relatif à la prise en charge des D3E avec Ecosystem
- Signature du nouveau contrat relatif à la prise en charge des lampes avec Ecosystem
- Préparation de la mise en œuvre de la collecte des ECT et distribution des bacs jaunes aux usagers du territoire
- Achat de 20 bornes aériennes verres, 20 bornes aériennes emballages légers
- Achat de 350 composteurs de 300 litres, 300 composteurs 600 litres et 800 bio-seaux ;
- Achat de 1 000 bacs de 80 litres à 750 litres réceptionnant les ordures ménagères ;
- Achat de 14 000 bacs jaunes



Bennes réceptionnant les coquilles d'huîtres
Déchetterie de Muzillac



Permanence de distribution
des bacs jaunes

Présentation du service

Les actions

La prévention

- Renouvellement de la convention de partenariat Arc Sud Bretagne / Ecole de la Nature de Branféré ;
 - Participation à l'étude morbihannaise de préfiguration du réemploi des bouteilles en verre ;
 - **Partenariat avec l'Ecole de la Nature de Branféré en animations scolaires :**
 - 18 classes dans 4 écoles différentes soit 402 enfants sensibilisés des thématiques au choix telles que la « Découverte des déchets : nos petites bêtes sont nos amies », la naissance et le devenir des déchets, l'économie circulaire et la gaspillage alimentaire ;
 - **Intervention du chargé de prévention du service déchets** sur le tri et le compostage auprès des enfants de l'ALSH de Damgan et de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Muzillac ;
 - **Mise à disposition du broyeur de végétaux** pendant 16,5 jours pour 8 communes et les services espaces verts d'Arc Sud Bretagne ;
 - **4 Zones de gratuité :**
 - les vendredis 29 avril et 22 juillet à la déchetterie de Muzillac en partenariat avec la recyclerie Les Robins des Bennes,
 - le mardi 12 avril à la déchetterie de Le Guerno et le mardi 5 juillet à la déchetterie de Nivillac en partenariat avec la recyclerie Péaulaise,
- Au total, 2 510 kg d'objets détournés pour plus de 600 visiteurs ;



Zone de gratuité
Déchetterie de Muzillac
Les Robins des Bennes



Stand La Bio en Fête 2022

- **Participation à l'évènement « La Bio en Fête »** avec l'Ecole de la Nature de Branféré pour la mise en œuvre de collectes des Extensions de consignes de tri ;

• **Semaine européenne de la Réduction des déchets du 19 au 27 novembre :**

- **Le forum « Faites du réemploi ! »** en partenariat avec la Recyclerie Péaulaise à Péaule

Différents exposants : tannage et maroquinerie de cuir de poisson façon végétale, un tissand à bras, un tournage bois, décorations de Noël 100% recyclables et sensibilisation sur la biodiversité

Des ateliers : Cuisiner les fonds de placard et réalisation de produits ménagers au naturel

- **Un atelier « Objets détournés : Spéciale textiles »** animé par Les Robins des Bennes à Ambon
- **Des reportages et émissions diffusés sur Facebook**

Mon jardin malin, Cosmétiques naturels, Produits ménagers naturels et Noël zéro déchet

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Présentation du service

Les actions

MEMO-TRI

EMBALLAGES ET PAPIERS + NOUVEAU
Bouteilles et bacs
Boîtes alimentaires
et emballages en carton
- Déposer en vase
- Bien vider
- Ne pas imbriquer

VERRE
en apert, vaisselle
Bouteilles
- Les bouchons et couvercles
- La vaisselle
- Les assiettes

ORDURES MENAGERES
Matière plastique, coque...

Recyclage
Service déchets : 02 97 11 46 11
Mail : environnement@arc-sud-bretagne.fr
www.compartement.fr

ARC SUD BRETAGNE
CITEO

Mémo tri

Communication 2022

- Mise à disposition de calendriers de collecte pour les particuliers et les professionnels
- Réalisation d'une campagne d'information pour la distribution des bacs jaunes et la mise en œuvre de la collecte des extensions des consignes de tri (ECT)
- Réalisation d'autocollants, de mémo-tris et de magnets avec les nouvelles consignes de tri
- Modification des consignes de tri sur les bornes d'apport volontaire emballages
- Réalisation d'un quizz déchets pour la sensibilisation du grand public
- Relais de la campagne de communication « Une seconde vie pour mes cartouches »
- Réalisation d'outils de communication pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Orientations 2023

- Mise en œuvre de la collecte des extensions des consignes de tri (ECT)
- Continuité du programme de déploiement des bornes enterrées et semi-enterrées
- Continuité de l'étude d'aménagement de la future déchetterie du secteur La Roche-Bernard / Nivillac au Lin à Nivillac
- Mise en place d'un dispositif de tri à la source des biodéchets et de la collecte tous les 15 jours ordures ménagères
- Finalisation des travaux de réhabilitation et de mise en conformité de la déchetterie de Le Guilly et de la plateforme déchets verts de Damgan
- Achat de nouveaux équipements (bornes aériennes, bacs, composteurs)
- Mise en place de nouvelles filières de responsabilités élargies des producteurs en déchetterie

ARC SUD BRETAGNE SE TRIENT

A l'attention des habitants
d'Arc Sud Bretagne

PASSAGE EN EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI
A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023

Madame, Monsieur,

À partir du 1^{er} janvier 2023, la collecte de vos déchets va être modifiée. Recycler vos emballages et vos papiers va devenir plus simple !

100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS VONT SE TRIER !

Le centre de tri VIEUXYS, situé à Vieuxys, a été remodelé pour trier et permettre le recyclage de nouveaux matériaux. Il pourra accueillir désormais tous les emballages en extension des consignes de tri de notre territoire.

Il vous sera donc proposé de changer le type de tri où déposer vos déchets. Une fois votre bac jaune collecté en porte à porte, vous continuerez à déposer vos emballages

et à appliquer les nouvelles consignes de tri aux bornes d'apport volontaire.

Des permanences de distribution des bacs sont organisées dans chaque commune. Un mémo-tri et un calendrier de collecte 2023 vous seront remis à cette occasion (papier et filou ou versu).

Afin de faciliter votre geste de tri, les papiers et les emballages peuvent continuer à aller dans la borne à trier vos ordures ménagères, jusqu'à la fin de la collecte de vos déchets dans la borne.

Pour les verres, rien ne change. Vous pouvez continuer à les déposer dans les bornes d'apport volontaire, comme avant.

Nous vous remercions pour votre participation au tri, à la réduction des déchets produits et à leur meilleure valorisation, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement.

Bruno Le Berge
Vice-Président
d'Arc Sud Bretagne

Samuel Fayet
Vice-Président
d'Arc Sud Bretagne

A partir du 1^{er} janvier 2023, nouvelles consignes de tri !

Courrier adressé à tous les usagers pour la mise en œuvre de la collecte des ECT

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE-3-DE

La Communauté de Communes exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour le compte des communes adhérentes. La compétence « traitement » est déléguée au Syndicat du Sud Est du Morbihan (SYSEM).

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes est réalisée en porte à porte (15 751 bacs d'un volume de 80 à 750 litres distribués), et en points d'apport volontaire (4 489 clés pour 81 bornes OM).

La fréquence de collecte pour le porte à porte varie selon le type d'utilisateurs et la saison.

Particuliers et professionnels : 1 collecte par semaine,

Professionnels gros producteurs : 2 collectes par semaine,

Hébergements de plein air : - **basse saison** (semaines 1 à 13 et 40 à 52) : 1 collecte par semaine,

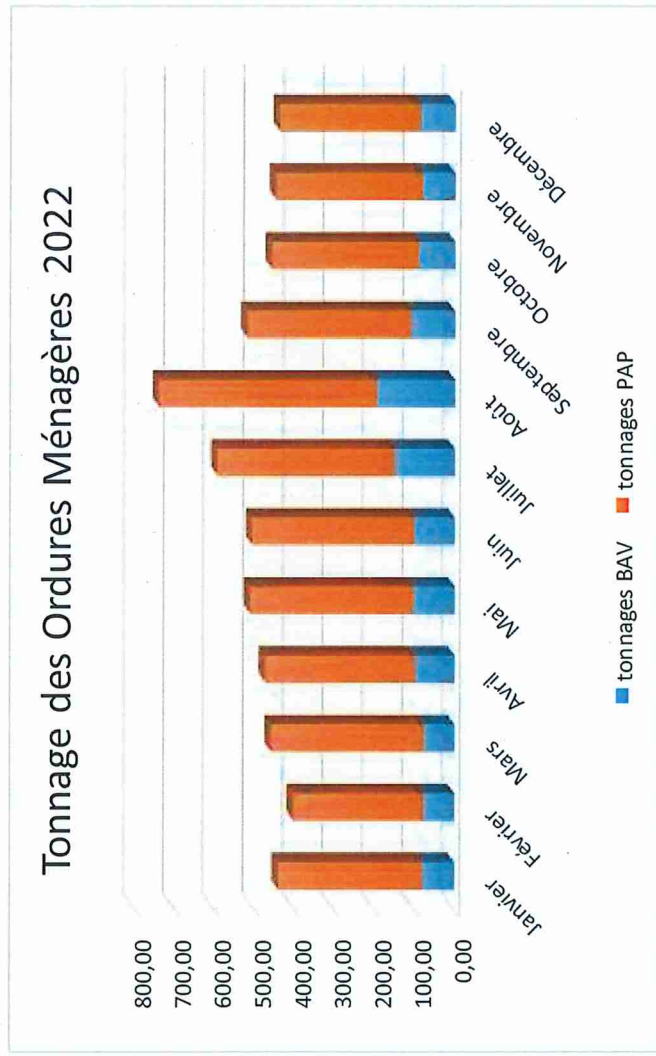
- **moyenne saison** (semaines 14 à 26 et 36 à 39) : 2 collectes par semaine,

- **haute saison** (semaines 27 à 35) : 3 collectes par semaine.

Il n'y a pas de volume maximal au-delà duquel un producteur de déchets ne peut pas être collecté.

La fréquence de collecte en bornes d'apport volontaire des ordures ménagères varie suivant le taux de remplissage des bornes et de la saison : de 1 à 4 collectes par semaine.

Tonnage	2021	2022	Evolution en tonnes	Evolution en %
Janvier	422,40	440,78	18,38	4,35
Février	384,38	402,96	18,58	4,83
Mars	469,70	459,16	-10,54	-2,24
Avril	453,70	473,42	19,72	4,35
Mai	489,10	511,88	22,78	4,66
Juin	513,76	507,34	-6,42	-1,25
Juillet	650,38	594,58	-55,80	-8,58
Août	761,42	741,72	-19,70	-2,59
Septembre	553,72	519,74	-33,98	-6,14
Octobre	472,62	458,84	-13,78	-2,92
Novembre	479,38	448,24	-31,14	-6,50
Décembre	473,16	439,78	-33,38	-7,05
TOTAL	6 123,72	5 998,44	-125,28	-2,05



79,10 % en porte à porte (4 744,62 tonnes) et 20,90 % en points d'apport volontaire (1 253,82 tonnes).

En 2022, 5 998,44 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit une baisse de 2,05 % par rapport à 2021 (-125,28 tonnes). Le ratio 2022 de production d'ordures ménagères par habitant est de :

209,26 Kg/hab/an (pop INSEE)

174,76 Kg/hab/an (pop DGF)

Les ordures ménagères sont collectées par la société THEAUD puis traitées par le SYSEM sur le site de Valorisation Organique (UVO) Venesys situé Zone Industrielle du Prat à Vannes. Suite à des travaux de réhabilitation, l'UVO Venesys a été fermée le 15 octobre 2021 et a été remis en service progressivement à partir du 27 juin 2022. Pendant les travaux, 4 038,48 tonnes d'ordures ménagères ont été acheminées vers d'autres sites de traitement : l'unité de valorisation organique de Chaumes-en-Retz (44), les unités de valorisation énergétique de Briec (29), de Carhaix (29), de Pluzunet (22), de Pontivy (56), les unités d'incinération d'ordures ménagères de Plouharnel (56) et de Saint-Jean-de-Folleville (76) et les installations de stockage de déchets inertes de La Vraie-Croix (56) et de Saint Fraimbault (53).

En 2022, Arc Sud Bretagne a livré 1 959,96 tonnes d'ordures ménagères à l'UVO Venesys par lesquelles ont été valorisées 10,15 tonnes d'acier et 2,94 tonnes d'aluminium. 1 141,41 tonnes de refus ont été acheminées dans les ISDND.

L'installation permet de valoriser les tonnages de déchets entrant :

- **en compost** normé NFU 44-051 (utilisable en agriculture, aménagements paysagers, maraîchage...)
- **en chaleur** (réutilisée par le process de l'UVO ainsi que par l'usine voisine MICHELIN)
- **en électricité** (vendue à EDF)

La fraction des déchets non valorisée est acheminée dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de SECHERONNE à Vannes, de VIRONNEMENT à La Vraie-Croix (56) et de SUEZ ENVIRONNEMENT à Gueltas (56).

Indicateurs techniques

La collecte des déchets recyclables

Les emballages

Les emballages sont collectés une semaine sur deux en porte à porte dans des sacs jaunes translucides de 50 litres mis à disposition gratuitement des usagers (7 939 rouleaux de 30 sacs et 2 704 rouleaux de 10 sacs distribués en 2022) et grâce aux 78 bornes d'apport volontaire réparties sur le territoire.

La collecte en porte à porte varie selon la période et le type d'usagers :

Particuliers, professionnels : 1 collecte toutes les 2 semaines

A Damgan : 1 collecte par semaine du 1er juillet au 30 septembre

Hébergements de plein air :

- basse saison (semaine 1 à 26 et 40 à 52) : 1 collecte toutes les 2 semaines

- moyenne et haute saison (semaine 27 à 39) : 1 collecte par semaine

En 2022, **944,28 tonnes** d'emballages ont été collectées soit une **hausse de 5,67 %** par rapport à 2021 (+ 50,68 tonnes).

660,82 tonnes en porte à porte soit 69,98 %

283,46 tonnes en apport volontaire soit 30,03 %

Le ratio 2022 de production des emballages par habitant est de :

32,95 Kg/hab/an (pop INSEE)

27,51 Kg/hab/an (pop DGF).

Tonnage	2021	2022	Evolution en tonnes	Evolution en %
Janvier	60,86	66,82	-5,96	9,79
Février	59,38	57,74	1,64	-2,76
Mars	74,24	74,22	0,02	-0,03
Avril	65,72	67,48	-1,76	2,68
Mai	73,34	78,70	-5,36	7,31
Juin	74,96	75,62	-0,66	0,88
Juillet	98,18	98,18	0,00	0,00
Août	116,58	125,00	-8,42	7,22
Septembre	77,30	82,36	-5,06	6,55
Octobre	62,88	61,10	1,78	-2,83
Novembre	64,56	77,50	-12,94	20,04
Décembre	65,60	79,56	-13,96	21,28
TOTAL	893,60	944,28	50,68	5,67

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Indicateurs techniques

La collecte des déchets recyclables

Après leur collecte, les emballages légers sont d'abord acheminés vers le centre de tri du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières. Une fois séparées, les matières rejoignent les différentes usines de recyclage.

Le centre de tri du SYSEM a fermé au 15 octobre 2022 afin de le moderniser pour accueillir les nouveaux déchets issus des extensions de consignes de tri pour le 31 décembre 2022. Pendant sa fermeture, les emballages recyclables ont été acheminés au centre de tri PAPREC situé à Le Rheu (35).

Produits	Recycleurs	Tonnages valorisés en 2022
Gros de magasin	SUEZ RV	42,45
Cartonnettes	SUEZ RV	248,08
Plastique	VALORPLAST	225,39
Acier	ARCELORMITTAL	82,09
Aluminium	VEOLIA NETRA	7,91
Brique alimentaire	REVIPAC	34,27
Papiers	CELLULOSES DE LA LOIRE	7,13
Sacs jaunes	SUEZ RV	19,87
Sous Total des matériaux valorisés		667,19
Refus	ISDND	162,57
TOTAL des matériaux traités		829,76

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Les filières de recyclage

Le taux de refus des emballages légers (= taux de déchets indésirables), issu du bilan matière (déchets recyclés hors papier et gros de magasin), est de 18,26 % pour 2022. Le taux est issu des caractérisations effectuées chaque mois au centre de tri.

Le taux de freinte (perte de matière ayant eu lieu entre l'entrée et la sortie du centre de tri) est de 1,42 %. Cette perte s'explique principalement par l'évaporation d'eau et les poussières.

Une fois séparées, les différentes matières rejoignent les usines de recyclage :

- Les bouteilles et flacons en plastique sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux ou de vêtements en laine polaire.
- L'acier et l'aluminium sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils ou des cadres de vélos.
- La partie en carton des briques alimentaires, ainsi que les cartonnettes, sont transformées en essuie-tout, papier peint ou papier kraft.

CITEO

Entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques, elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. Sa mission est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. Son activité est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans.

Ses principaux objectifs :

- ◆ Faire du tri un réflexe pour les usagers et diminuer encore les erreurs.

Actions : mener des actions de communication nationales et soutenir des actions de proximité.

- ◆ Accompagner la collecte, l'optimiser.

Actions : assurer un soutien technique, financier, pratique et apporter au quotidien des conseils et des formations aux acteurs de la collecte.

- ◆ Encadrer le recyclage, recycler davantage les emballages triés.

Actions : travailler étroitement avec les industriels du recyclage, être à leur écoute et partager leurs besoins aux autres acteurs du dispositif.

- ◆ Promouvoir l'écoconception des emballages, réduire l'impact environnemental des emballages à la source.

Actions : donner des incitations financières, des outils et des formations pour aider les entreprises à suivre cette voie.

Le nouveau Contrat d'Action à la Performance - barème F (CAP 2022) a pris effet au 1er janvier 2018. Il définit notamment les critères de soutiens financiers versés aux collectivités concernant le recyclage des papiers et des emballages. Les nouvelles modalités de calcul des soutiens financiers sont défavorables pour Arc Sud Bretagne. Afin de compenser cette perte financière, un contrat d'objectifs a été signé entre CITEO et Arc Sud Bretagne, trois critères doivent être respectés :

- La performance de l'année 2022 doit être supérieure à celle de 2016,
- Un échéancier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri doit être fourni et cohérent avec le statut du centre de
- Un plan d'actions annuel visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique doit être validé.

Les papiers (journaux, revues...)

Les papiers sont collectés par la Société THEAUD grâce à 65 bornes d'apport volontaire.

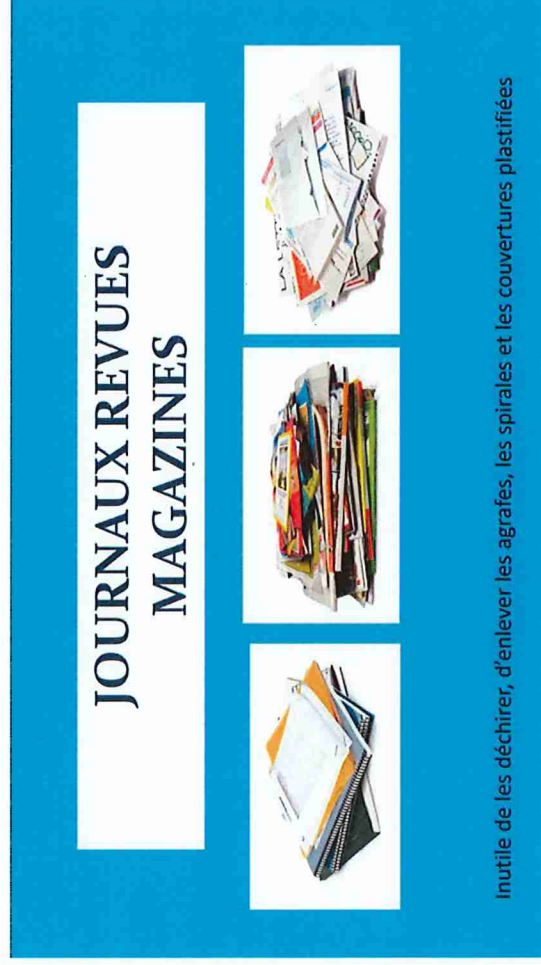
471,60 tonnes de papiers ont été collectées (contre 539,38 tonnes en 2021, soit une **baisse de 12,57 %**).

Le ratio 2022 de production des papiers par habitant est de :

16,45 Kg/hab/an (pop INSEE)

13,74 Kg/hab/an (pop DGF)

Les papiers sont déposés aux Celluloses de la Loire à Allaire (Morbihan), où ils sont transformés en barquettes et plateaux à œufs.



Indicateurs techniques

La collecte des déchets recyclables

Les verres

Les verres sont collectés par la Société THEAUD grâce à 141 bornes d'apport volontaire.

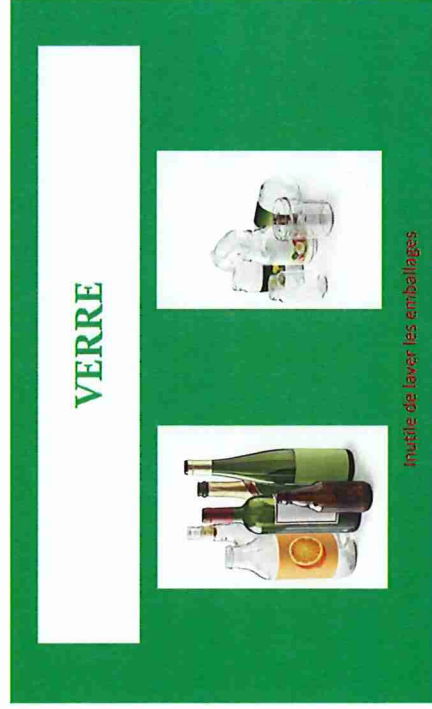
2 164,90 tonnes de verres ont été collectées (contre 2 149,26 tonnes en 2021, soit une augmentation de 0,73 %).

Le ratio 2022 de production des verres par habitant est de :

75,52 Kg/hab/an (pop INSEE)

63,07 Kg/hab/an (pop DGF)

Le verre collecté est vidé sur la plateforme de stockage de SECHE ENVIRONNEMENT, située PA des Métairies à Nivillac. Sur site, il est rechargé et transporté vers l'usine de recyclage VERALLIA à Cognac où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bords et bouteilles.



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Les autres collectes

La collecte des Textiles Linges Chaussures (TLC)

En 2022, grâce aux 25 bornes de collecte réparties sur le territoire, 129,15 tonnes de TLC ont été collectées.

La gestion et la collecte ont été confiées à l'entreprise Le Relais (Emmaüs). La collecte et le traitement des TLC s'effectuent à titre gratuit. Ces textiles sont triés puis réutilisés ou recyclés en fonction de leur état.

Le compostage

La Communauté de Communes met à disposition gratuitement des composteurs de 300 litres et 620 litres afin de diminuer la part des déchets fermentescibles présents dans les ordures ménagères résiduelles. Le composteur est distribué avec un bio-seau. 439 composteurs individuels ont été distribués en 2022 contre 276 en 2021. Plus de 59% des foyers du territoire en sont dotés.

Les capsules de café Nespresso

La Communauté de Communes a conventionné avec SUEZ RV pour la mise en place d'une caissette à la déchetterie de Kerbodo à Muzillac pour la collecte et la valorisation matière des capsules de café Nespresso.

Indicateurs techniques

Une déchetterie près de chez vous !

Mise à jour : Mars 2022

Du 2 Mai au 30 Septembre 2022

	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-18h00	fermé	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h00	fermé
Mardi	9h-12h30 13h30-18h00	8h-12h30 13h30-17h00	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00
Mercredi	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-17h00	fermé	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-18h00	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-18h00	8h-12h30 13h30-17h00	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00
Samedi	9h-12h30 13h30-18h00	8h-12h30 13h30-17h00	fermé	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00

Du 1^{er} Octobre 2022 jusqu'à la fin des travaux de la déchetterie de Le Guerno

	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Mardi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h
Mercredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Samedi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé

Les sites sont fermés le dimanche et les jours fériés

4 déchetteries

Muzillac
02 97 42 81 12
Kerbedo

Le Guerno
02 97 42 81 12
Rue Saint-Michel
Kerbedo

02 97 42 81 12

Nivillac
02 99 90 87 99
Le Lun

Péaule
02 97 42 96 64
Théria

2 plateformes de déchets verts

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbedo

Damgan
06 31 41 89 97
Parc d'activités de la Lande

06 31 41 89 97



Les déchetteries et plateformes déchets verts

La Communauté de Communes gère 4 déchetteries (Muzillac, Péaule, Le Guerno et Nivillac) et 2 plateformes de stockage de déchets verts (l'une sur le site de la déchetterie de Muzillac et la seconde à Damgan). Des travaux de réhabilitation et de mise en conformité ont été réalisés à la déchetterie de Le Guerno ainsi qu'à la plateforme de déchets verts de Damgan, ce qui a nécessité leur fermeture respective à partir du 2 mai et du 30 septembre 2022.

Fréquentation

Nombre de passages	%		%	
	2021	2022		
Déchetterie Muzillac	106 570	54	92 643	63
Déchetterie Nivillac	26 969	17	27 032	18
Déchetterie Le Guerno	15 407	12	4 525	3
Déchetterie Péaule	10 282	6	9 432	7
Plateforme Damgan	15 580	11	13 700	9
TOTAL	174 808	100	147 332	100

Evolution
2021/2022
en %

- 13,
0,2
- 70,
- 8,3
- 12,
- 15,

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE-3-DE

Fonctionnement des déchetteries et plateformes de déchets verts

La gestion du haut de quai des déchetteries est effectuée en régie par la Communauté de Communes.

La gestion du bas de quai est effectuée par SECHE ENVIRONNEMENT et THEAUD (marché en cotraitance), pour le tout venant, les gravats, cartons, bois, verres et déchets verts. Les interventions concernent la mise à disposition de caissons de collecte, le transport et le traitement. Pour les déchets verts, il ne s'agit que de la mise à disposition et du transport des caissons des déchetteries jusqu'aux plateformes de stockage et du relevage des tas sur celles-ci. Le broyage des déchets verts et leur valorisation sont effectués par le SYSEM.

GUYOT ENVIRONNEMENT assure la mise à disposition des caissons, le transport et la valorisation des ferrailles.

La prestation de mise à disposition des contenants, de la collecte et du traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) est effectuée par TRIADIS.

Les Eco-organismes en déchetteries

La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) est effectuée par l'intermédiaire de RETRILOG (déchetterie de Muzillac) et d'ENVIE 44 (déchetterie de Nivillac) pour le compte de l'éco-organisme ECO-SYSTEMES.

La collecte des tubes et des lampes recyclables est assurée par Récylum, organisme agréé dans le cadre de la convention signée avec OCAD3E.

Une convention a été signée avec Eco-mobilier en juin 2015 afin de collecter les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) dans les déchetteries.

La mise en place de la filière Responsabilité Elargie du Producteur des Déchets Diffus Spécifiques a été mise en place en septembre 2015 à la déchetterie de Muzillac avec l'éco-organisme ECODDS.

Indicateurs techniques Les déchetteries et plateformes déchets verts

	Déchetterie de Muzillac	Déchetterie de Nivillac	Déchetterie de Le Guerno	Déchetterie de Péaule	Plateforme déchets verts Damgan	TOTAL Tonnages	Evolution 2021/2022
Gravats	1 082,50	266,08	86,24	157,66		1 592,48	- 12,9%
Tout venant	1 579,66	430,72	130,28	369,32		2 509,98	- 8,4%
Cartons	348,43	98,89	15,56	28,06		490,94	- 3,7%
Bois	708,86	179,14		17,80		905,80	- 1,2%
Ferrailles	306,26	69,15	17,22	34,17		426,80	- 21,0%
DDS Déchets Diffus Spécifiques	79,83	30,59	5,10	12,48		128,00	- 5,5%
D3E Déchets d'équipements électriques et électroniques	248,45	60,09				308,54	12,3%
DEA Déchets d'éléments d'ameublement	443,57	164,82	27,04			635,43	- 0,6%
DDS par ECODDS	2,60					2,60	/
Déchets Verts	2 918,14	432,34	189,98	269,44	283,36	4 093,26	- 18,3%
TOTAL Tonnages	7 718,30	1 731,82	471,42	888,93	283,36	11 093,83	- 11,9%

Le ratio 2022 de production de déchets en déchetteries par habitant est de :
387,02 Kg/hab/an (pop INSEE) et de 323,22 Kg/hab/an (pop DGF).

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE-3-DE

Indicateurs techniques

Les déchetteries et plateformes déchets verts

Les déchets verts (Relevage des tas et traitement)

La prestation de relevage des tas de déchets verts est effectuée par SECHE ENVIRONNEMENT et THEAUD (marché en co-traitance sur les 2 plateformes de déchets verts. Le broyage des déchets verts et leur valorisation sont effectués par le SYSEM. Le broyage a lieu sur les plateformes de déchets verts puis les broyats sont transportés vers la plateforme de compostage de La Lande du Matz à Sarzeau.

Les tonnages présentés ci-dessous intègrent les tonnages de déchets verts réceptionnés dans les saisons des déchetteries de Nivillac, Le Guerno et Péaule, soit 891,76 tonnes. 3 201,50 tonnes sont déposées directement par les usagers sur les plateformes de Damgan et Muzillac.

	Plateforme de Muzillac	Plateforme de Damgan	TOTAL
Tonnage	2 901,14	1 192,12	4 093,26

Le ratio 2022 de production de déchets verts déposés en déchetteries et plateformes par habitant est de :
142,79 Kg/hab/an (pop INSEE) et de 119,26 Kg/hab/an (pop DGF).

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Indicateurs techniques

Récapitulatif Production 2022 de déchets

	Tonnages 2021	Part 2021 en %	Tonnages 2022	Part 2022 en %	Evolution 2021/2022 en %	Evolution 2021/2022 en tonnes
Ordures ménagères	6 123,72	27,29	5 998,44	28,84	- 2,05	- 125,28
Tri sélectif déchets recyclables	3 582,24	15,96	3 580,78	17,21	- 0,04	- 1,46
Emballages	893,60		944,28		5,67	50,68
Papiers	539,38		471,60		- 12,57	- 67,78
Verres	2 149,26		2 164,90		0,73	15,64
Déchetteries et plateformes déchets verts	12 592,07	56,12	11 093,83	53,33	- 11,90	- 1 498,24
Déchets verts	5 008,02		4 093,26		- 18,27	- 914,76
Gravats	1 828,78		1 592,48		- 12,92	- 236,30
Tout-venant	2 739,74		2 509,98		- 8,39	- 229,76
Bois	916,34		905,80		- 1,15	- 10,54
Ferraille	540,43		426,80		- 21,03	- 113,63
Cartons	509,55		490,94		- 3,65	- 18,61
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	274,66		308,54		12,34	33,88
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	639,09		635,43		- 0,57	- 3,66
DDS (déchets diffus spécifiques) + ECODDS	135,46		130,60		- 3,59	- 4,86
Autres collectes	141,31	0,63	129,15	0,62	- 8,61	- 12,16
Textiles Linges Chaussures (TLC)	141,31		129,15		- 8,61	- 12,16
TOTAL	22 439,34	100	20 802,20	100	- 7,30	- 1 637,14

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Indicateurs financiers

Le financement

En 2022, le service déchets a été financé :

1 / Pour les particuliers et les professionnels non exonérables : Par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) au taux de 12 % en 2022. Ce taux est appliqué sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière. Cette taxe est appliquée majoritairement en France, puisque 86 % de la population française y est assujettie.

2 / Pour les professionnels bénéficiant du service public de collecte : Par la REOM spéciale (Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dont les tarifs 2022 ont été adoptés par délibération du Conseil Communautaire le 7 décembre 2021.

Pour les professionnels facturés suivant l'équipement mis à leur disposition pour la collecte des ordures ménagères :

Professionnels collectés une fois par semaine :

Dotation	Redevance annuelle 2022
Clé	164 €
Bac 80 litres	164 €
Bac 120 litres	200 €
Bac 180 litres	253 €
Bac 240 litres	306 €
Bac 360 litres	413 €
Bac 750 litres	733 €

Professionnels collectés plusieurs fois par semaine :

Dotation	Redevance annuelle 2021 de base pour équipement	Nombre de présentation du bac par an pour équipement	Supplément par présentation du bac au-delà de 52 présentations
Bac 180 litres	253 €	Maximum 52	5 €
Bac 240 litres	306 €	Maximum 52	6 €
Bac 360 litres	413 €	Maximum 52	8 €
Bac 750 litres	733 €	Maximum 52	14 €

Pour les professionnels ne recourant pas à la collecte en porte à porte et en apport volontaire des ordures ménagères et des déchets recyclables, ne bénéficiant pas d'une dotation en équipements de collecte, mais **réalisant des dépôts en déchetteries et plateformes déchets verts** contre paiement au mètre cube déposé, une redevance « Forfait annuel » de 27 € en 2022, correspondant à un abonnement d'accès au service.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE-3-DF

Pour les professionnels recourant à un prestataire privé pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères mais **bénéficiant de la collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets recyclables**, et réalisant des dépôts en déchetteries et plateformes déchets verts contre paiement au mètre cube déposé, une redevance « Forfait annuel » de 50 € en 2022, correspondant à un abonnement d'accès au service et une part liée aux équipements mis à disposition de 16 € par bac 750 litres jaune par an et 176 € par colonne aérienne d'apport volontaire.

Pour les établissements d'hébergement de plein air (campings), facturés suivant l'utilisation au réel du service (nombre de présentations de bacs durant l'année), du fait de la spécificité de leur activité (forte saisonnalité et dotation importante en contenants) :

- 1 part fixe, Abonnement d'accès au service d'un montant de 83 € en 2022,
- 1 part liée à l'utilisation au réel du service à raison de 28 € par bac présenté à la collecte.

Pour quelques professionnels fortement producteurs et ayant une activité spécifique, facturés au forfait :

Liste nominative	Commune	Forfait
Centre hospitalier Basse Vilaine	NIVILLAC	15 744 €
Port d'Arzal	ARZAL	10 350 €
Port de Foleux	NIVILLAC	4 370 €
Port de La Roche-Bernard	LA ROCHE-BERNARD	22 080 €

Pour les services municipaux : une redevance correspondant à un montant de 3,15 € par habitant (population DGF année n-1 de la facturation). Cette facturation prend en compte les bacs mis à disposition des communes pour les divers établissements (salles communales, manifestations locales, ...), ainsi que l'accès aux déchetteries et plateformes déchets verts.

Indicateurs financiers

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :

En 2022, la recette de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'est élevée à **3 646 251 €**.

La REOM spéciale (Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères) des Professionnels :

Pour toutes les activités professionnelles présentes sur le territoire et recourant au service public de collecte, une redevance spéciale a été instaurée.

Le montant 2022 de la redevance spéciale pour les professionnels a été de **495 474,70 €**, détaillé comme suit :

Professionnels en dotation annuelle de bacs ou en forfait accès déchetteries : 295 141,75 €.

REOM Spéciales 2022	Professionnels		REOM Spéciales 2022	Professionnels	
	Nombre de factures	Montant		Nombre de factures	Montant
AMBON	41	16 312,83 €	MARZAN	33	10 460,67 €
ARZAL	72	41 787,01 €	MUZILLAC	172	56 177,24 €
BILLIERS	10	19 073,00 €	NIVILLAC	81	55 144,34 €
DAMIGAN	52	29 988,42 €	NOYAL MUZILLAC	26	5 347,33 €
LA ROCHE BERNARD	75	47 062,91 €	PEAULE	40	9 345,00 €
LE GUERNO	12	3 095,00 €	SAINT DOLAY	19	3 644,00 €
TOTAL			633	295 141,75 €	

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DF

Indicateurs financiers

Hébergements de plein air : 93 759 €.

REOM SPECIALES 2022	Hébergements plein air	
	Nombres de factures	Montant
AMBON	19	49 261,00 €
ARZAL	1	447,00 €
BILLIERS	3	5 737,00 €
DAMGAN	15	34 425,00 €
LE GUERNO	1	1 707,00 €
MUZILLAC	1	811,00 €
NIVILLAC	1	1 371,00 €
TOTAL	41	93 759,00 €

Services municipaux (communes) : 106 573,95 €.

REOM SPECIALES 2022	Services Municipaux	
	Montant	Montant
AMBON	7931,70 €	
ARZAL	6 391,35 €	
BILLIERS	4 211,55 €	
DAMGAN	14 886,90 €	
LA ROCHE BERNARD	2 422,35 €	
LE GUERNO	3 329,55 €	
TOTAL		106 573,95 €

REOM SPECIALES 2022	Services Municipaux	
	Montant	Montant
MARZAN	8 010,45€	
MUZILLAC	17 079,30 €	
NIVILLAC	15 721,65 €	
NOYAL MUZILLAC	8 694,00 €	
PEAULE	9 292,50 €	
SAINT DOLAY	8 602,65 €	
TOTAL		106 573,95 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Résultat au 31 décembre 2022

BILAN FINANCIER 2022 SERVICE DECHETS

RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2021 (A)		-99 698,30 €	
Compte Financier Unique 2022 <small>(anciennement compte administratif)</small>	Dépenses	Recettes	SOLDE 2022
Fonctionnement 2022			
Frais de structure et prévention	334 784,65 €	20 003,40 €	-314 781,25 €
Ordures ménagères	3 097 902,17 €	9 148,96 €	-3 088 753,21 €
Tri sélectif	1 049 771,11 €	839 993,04 €	-209 778,07 €
Déchettes riés et plateformes déchets verts	1 322 701,67 €	106 837,89 €	-1 215 863,78 €
TOTAL Fonctionnement 2022	5 805 159,60 €	975 983,29 €	-4 829 176,31 €
Investissement 2022			
Frais de structure et prévention	41 566,09 €	25 873,44 €	-15 692,65 €
Ordures ménagères	118 510,29 €	48 423,50 €	-70 086,79 €
Tri sélectif	487 264,67 €	413 087,89 €	-74 176,78 €
Déchettes riés et plateformes déchets verts	480 958,33 €	665 036,63 €	184 078,30 €
Total Investissement 2022	1 128 299,38 €	1 152 421,46 €	24 122,08 €
Financement usagers 2022			
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		3 646 251,00 €	3 646 251,00 €
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères		495 474,70 €	495 474,70 €
Total financement usagers 2022	0,00 €	4 141 725,70 €	4 141 725,70 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (B)	6 933 458,98 €	6 270 130,45 €	-663 328,53 €
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2022 (A+B)			-763 026,83 €
Restes à réaliser 2022	318 256,76 €	98 073,53 €	-220 183,23 €
RESULTAT au 31 décembre 2022 avec les restes à réaliser 2022			-983 210,06 €

Détail Financement usagers 2022	2022	%
TEOM (particuliers et professionnels non exonérables)	3 646 251 €	
REOM spéciale (professionnels)	495 475 €	
redevances spéciales professionnels	297 438 €	
redevances spéciales hébergements de plein air	91 463 €	
redevances spéciales services municipaux	106 574 €	
TOTAL Financement usagers 2022	4 141 726 €	

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Arc Sud Bretagne a subi en 2022 une très forte augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets. Les dépenses de fonctionnement ont évolué de 24 % entre 2021 et 2022, alors que les recettes n'ont progressé que de 10 %.

Plusieurs facteurs en sont la cause :

- La raréfaction des sites d'enfouissement et l'augmentation, décidée par l'Etat, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue pour l'enfouissement des déchets non valorisés (ordures ménagères et tout-venant de déchetteries). Cette taxe, qui était de 18 € la tonne en 2020 passera progressivement à 65 € en 2025, soit une augmentation de près de 360%.
- Depuis 2021, les effets de l'inflation sur les prix des matières premières, de l'énergie et des carburants, qui se répercutent également sur les prix des marchés de prestation pour la collecte.
- L'impact des récents investissements réalisés par le SYSEM, syndicat chargé du traitement des déchets d'Arc Sud Bretagne, de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et de Questembert Communauté sur le montant des contributions qui lui sont versées pour l'UVO (unité de valorisation organique des ordures ménagères) et le centre de tri des emballages. Les contributions versées au SYSEM par Arc Sud Bretagne ont augmenté de 41% entre 2021 et 2022 soit une dépense supplémentaire de 742 000 €.

En avril 2022, le Conseil Communautaire a voté, une hausse de 0,5 point du taux de la TEOM (de 11,50 % à 12%) soit une augmentation de 4 % du taux et de 8% de son produit en tenant compte de la revalorisation des bases fiscales du foncier sur lesquelles est appliqué le taux de TEOM.

Indicateurs financiers

Le bilan financier 2022 : les ratios

SERVICE DECHETS	Dépenses	Recettes	SOLDE
Compte Financier Unique 2022 <i>hors financement usagers (TEOM et REOM) sans les reports de l'exercice antérieur 2021 Sans les restes à réaliser 2022</i>			
Frais de structure et prévention	376 350,74 €	45 876,84 €	-330 473,90 €
Fonctionnement	334 784,65 €	20 003,40 €	-314 781,25 €
Investissement	41 566,09 €	25 873,44 €	-15 692,65 €
Ordures ménagères	3 216 412,46 €	57 572,46 €	-3 158 840,00 €
Fonctionnement	3 097 902,17 €	9 148,96 €	-3 088 753,21 €
Investissement	118 510,29 €	48 423,50 €	-70 086,79 €
Tri sélectif	1 537 035,78 €	1 253 080,93 €	-283 954,85 €
Fonctionnement	1 049 771,11 €	839 993,04 €	-209 778,07 €
Investissement	487 264,67 €	413 087,89 €	-74 176,78 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 803 660,00 €	771 874,52 €	-1 031 785,48 €
Fonctionnement	1 322 701,67 €	106 837,89 €	-1 215 863,78 €
Investissement	480 958,33 €	665 036,63 €	184 078,30 €
TOTAL Service déchets 2022	6 933 458,98 €	2 128 404,75 €	-4 805 054,23 €
Fonctionnement	5 805 159,60 €	975 983,29 €	-4 829 176,31 €
Investissement	1 128 299,38 €	1 152 421,46 €	24 122,08 €

Tonnage 2022	Coût à la tonne	Coût à l'usager (19 716 usagers)	Coût à l'habitant INSEE (28 665 hab)	Coût à l'habitant DGF (34 323 hab)
20 802,20	15,89 €	16,76 €	11,53 €	9,63 €
5 998,44	526,61 €	160,22 €	110,20 €	92,03 €
3 709,93	76,54 €	14,40 €	9,91 €	8,27 €
11 093,83	93,01 €	52,33 €	35,99 €	30,06 €
20 802,20	230,99 €	243,71 €	167,63 €	140,00 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Indicateurs financiers

Le bilan financier : compte financier unique 2022

Budget principal service analytique déchets,
sans les reports 2021 et les restes à réaliser 2022.

Dépenses de fonctionnement	CFU 2022	Détail
011 Charges à caractère général	2 360 619,51 €	Prestations de service (2 045 725 €), Réparations maintenances (81 174 €) Etudes (55 363 €), Carburants (53 543 €), Fournitures (44 938 €) Editions communication (31 739 €), Eau Electricité Téléphone (21 689 €) Locations (10 552 €), Services extérieurs (9 135 €), Assurances (4 902 €)
012 Charges de personnel	656 435,17 €	Frais de personnel
65 Autres charges de gestion courante	2 577 197,45 €	Contributions versées au SYSEM (2 546 365 €) Charges diverses (20 268 €), Subventions versées (5 000 €) Créances admises en non-valeurs ou éteintes (5 139 €)
66 Charges financières	6 954,88 €	Intérêts de la dette
67 Charges spécifiques	1 002,34 €	Titres annulés sur exercices antérieurs
68 Dotations aux provisions et dépréciations		Dotations aux dépréciations des actifs
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	202 950,25 €	Amortissement des dépenses d'investissement
TOTAL Dépenses de fonctionnement	5 805 159,60 €	

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le:

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Indicateurs financiers

Le bilan financier : compte financier unique 2022

Budget principal service analytique déchets,
sans les reports 2021 et les restes à réaliser 2022

Recettes de fonctionnement	CFU 2022	Détail
013 Atténuations de charges	9 661,41 €	Remboursements sur charges de personnel
70 Produits du service des domaines	857 832,60 €	REOM spéciale professionnels (495 475 €) Reventes de matériaux (332 988 €) Dépôts des professionnels déchetteries (28 170 €) Mise à disposition broyeur et refabrications communes (1 200 €)
731 Fiscalité locale	3 646 251,00 €	Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)
74 Dotations subventions participations	591 308,41 €	Soutiens éco-organismes (591 234 €)
75 Autres produits de gestion courante	1 439,87 €	Pénalités perçues (900 €), Recouvrements sur créances (500 €)
77 Produits spécifiques	240,00 €	Produits de cessions
78 Reprises sur amortissements dépréciations et provisions	4 482,94 €	Reprises sur dépréciations des actifs
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 492,76 €	Amortissement des recettes d'investissement
TOTAL Recettes de fonctionnement	5 117 708,99 €	

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Le bilan financier : compte financier unique 2022

Budget principal service analytique déchets,
sans les reports 2021 et les restes à réaliser 2022

Dépenses d'investissement	CFU 2022	Détail
16 Emprunts et dettes assimilées	105 624,52 €	Remboursement capital de la dette
20 Immobilisations incorporelles	324,00 €	Frais insertion marché fourniture de bacs jaunes
21 immobilisations corporelles	5 62 343,00 €	Acquisitions : Bacs roulants pour extension des consignes de tri (435 954 €) Renouvellement bacs roulants pour OM et emballages (62 871 €) Conteneurs aériens verres (17 152 €), Composteurs (13 852 €) Petits matériels divers (4 747 €) Déchetterie Nivillac poutres rétractables sécurité accès (27 767 €)
23 immobilisations en cours	443 193,30 €	Réhabilitation extension déchetterie Le Guerno (300 456 €) Réhabilitation plateforme déchets verts Damgan (142 737 €)
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 492,76 €	Amortissement des recettes d'investissement
041 Opérations patrimoniales	10 321,80 €	Ecriture d'ordres
TOTAL Dépenses d'investissement	1 128 299,38 €	

Recettes d'investissement	CFU 2022	Détail
10 Dotations fonds divers et réserves	65 008,60 €	Fonds de compensation TVA sur dépenses d'investissement
13 Subventions d'investissement	64 143,00 €	Subvention Etat DETR réhabilitation déchetterie Le Guerno acompte 30% (45 000 €) DETR Réhabilitation plateforme DV Damgan acompte 30% (19 143 €)
16 Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €	Prêts : Acquisitions bacs jaunes (300 000 €) Réhabilitation déchetterie Le Guerno et plateforme Damgan (500 000 €)
23 Immobilisations en cours	9 997,81 €	Ecriture d'ordres
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	202 950,25 €	Amortissement des dépenses d'investissement
041 Opérations patrimoniales	10 321,80 €	Ecritures de reprise des avances marchés de travaux
TOTAL Recettes d'investissement	1 152 421,46 €	

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

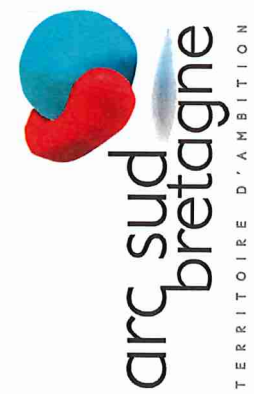
ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le :

ID : 056-215601477-20230925-2023D59M-DE 3-DE



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2022